



DEUX RISQUES NATURELS

• Risques météorologiques
Tempêtes, vents violents, fortes précipitations, chutes de neige, vague brutale de froid intense... : situations à risque en raison de leur intensité, leur durée et leur étendue



• Inondation
Due à la proximité de la Seine



UN RISQUE TECHNOLOGIQUE

• Lié au transport de matières dangereuses (T.M.D.) par voie routière et voie fluviale

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Informez-vous en mairie ou auprès de la Police municipale des risques encourus, des consignes de sauvegarde et des plans d'intervention.

Ayez à portée de main équipement et documents utiles :

radio À PILES et autoradio, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...

PENDANT

- Avertissez les services d'urgences le plus rapidement possible (Pompiers, Police ...)
- Ne téléphonez plus afin de libérer les lignes pour les secours
- Mettez vous à l'abri, signalez vous aux secours et n'allumez pas de flamme, ne fumez pas
- Écoutez les sirènes et suivez les consignes sur France Bleue Yvelines 107.1 mhz
- Prenez les objets de première nécessité

APRÈS

- Attendez les consignes pour sortir vous informer
- Signalez tout point suspect aux autorités
- Évaluez les dégâts et points dangereux

APPELS GRATUITS D'URGENCE

Sapeurs pompiers **18**

Urgences européennes (G.S.M) **112**

Police secours **17**

RADIO FM

France Bleue Yvelines **107.1 mhz**

MAIRIE

01 30 09 31 00

www.croissy.com

Police municipale

01 39 76 66 75

POUR EN SAVOIR PLUS

www.environnement.gouv.fr

www.risques.gouv.fr

www.yvelines-pref.gouv.fr

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Conception graphique : www.parifri.com

« Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. » (Article 21 loi du 22 juillet 1987)

RISQUES MAJEURS



AYEZ LES BONS RÉFLEXES



Risques météorologiques



Inondation



Transport de matières dangereuses

LA PRÉVENTION COMMENCE PAR L'INFORMATION



CROISSY-SUR-SEINE



1. RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Mesures permanentes face aux risques météorologiques dans les Yvelines

Des événements météorologiques dangereux, qualifiés d'exceptionnels peuvent avoir de graves répercussions sur la sécurité de la population.

Le centre météorologique interdépartemental d'Ile-de-France de Météo France émet un **Bulletin Régional d'Alerte Météorologique** (BRAM) transmis aux préfetures.

Dès sa réception, le Préfet des Yvelines informe les maires, les services de police, de secours et techniques.

Informations météorologiques au **08 36 68 02 78** (centre départemental de la Météo de Trappes)

www.meteo.fr ou www.meteo.fr/temps/france/cvm en cas de saturation du site, accès réservé aux institutionnels sur www.vigimeteo.com

DE VOTRE CÔTÉ AYEZ LES BONS RÉFLEXES

AVANT



• Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent



• Fermez portes et volets



• Gagnez un abri en dur



• Annulez les sorties en forêt et en rivière

PENDANT



• Écoutez les messages météo



• Évitez tout déplacement



• Débranchez les appareils électriques



• Ne téléphonez pas



• Tenez-vous éloigné des fenêtres et vitres (cas de tempête)

APRÈS



• Mettez en sécurité les branches et arbres qui menacent de s'abattre



• Tenez-vous à distance des fils électriques tombés à terre



2. INONDATION

Mesures permanentes pour une inondation

Toutes les personnes menacées directement sont alertées par les autorités ou les sapeurs pompiers.

La commune de Croissy-sur-Seine peut être touchée par les crues de la Seine :

- Par débordement direct – le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur
- Par débordement indirect – les eaux remontent par les nappes alluviales, réseaux d'assainissement
- Par stagnation d'eaux pluviales liées à une capacité insuffisante d'infiltration
- Crue, crue décennale, crue centennale

DE VOTRE CÔTÉ AYEZ LES BONS RÉFLEXES



Fermez les accès



Montez aux étages



Coupez électricité et gaz



Écoutez la radio locale



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



3. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TDM)

Mesures permanentes pour le transport de matières dangereuses

La commune de Croissy-sur-Seine est concernée par le transport de matières dangereuses, par voie routière et voie fluviale.

Un arrêté municipal de 1973 régit la circulation des poids lourds en transit au sein de la commune. Les rues concernées sont la rue des Ponts (D321), le boulevard Fernand Hostachy et la rue Paul Demange (camions inférieurs à 10 tonnes).

En cas d'accident, les autorités ou les sapeurs pompiers font une estimation des dangers. Ils mettent en place un périmètre de protection et alertent directement les personnes concernées.

DE VOTRE CÔTÉ AYEZ LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous



Écoutez la radio locale



Bouchez toutes les arrivées d'air



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Quittez la zone de l'accident



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas